

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **27 avril 2009**

Décision n° **B-2009-0811**

commune (s) : Lyon 4°

objet : Déclassement d'une partie du domaine public communautaire située à l'angle de l'avenue de Birmingham et de la rue André Bonin - Cession à la Compagnie nationale du Rhône

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 20 avril 2009

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Philip, Arrue, Barge, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Blein), M. Sangalli.

Absents non excusés : M. David G..

Bureau du 27 avril 2009

Décision n° B-2009-0811

commune (s) : Lyon 4°

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public communautaire située à l'angle de l'avenue de Birmingham et de la rue André Bonin - Cession à la Compagnie nationale du Rhône**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.9.

Dans le cadre de la rénovation du tunnel sous la Croix-Rousse, la Communauté urbaine procède à un échange de terrain avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR) pour permettre la réalisation de la sortie de tunnel ouest du second tube créé.

Cette négociation s'accompagne de la cession, au profit de la CNR, d'une partie du domaine public communautaire d'une superficie de 282 mètres carrés, emprise située à l'angle de l'avenue de Birmingham et de la rue André Bonin à Lyon 4° (voir plan joint au dossier).

Cette cession foncière nécessite le déclassement préalable de cette partie du domaine public.

L'enquête technique diligentée dans le cadre de la procédure de déclassement a fait apparaître la présence de réseaux divers, notamment Electricité réseau distribution France (ERDF), Gaz réseau distribution France (GRDF), réseaux d'eau et d'assainissement, France Télécom, etc.

Ces réseaux seront déviés dans le cadre du projet de rénovation du tunnel sous la Croix-Rousse.

Les services communautaires consultés sont favorables à ce déclassement.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par cette partie du domaine public, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Prononce, après désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public communautaire d'une superficie de 282 mètres carrés, emprise située à l'angle de l'avenue de Birmingham et de la rue André Bonin à Lyon 4°.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte comportant transfert de propriété à titre gratuit au profit de la Compagnie nationale du Rhône (CNR).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 28 avril 2009.